



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq et le sept mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne.

Absents excusés : M. AURRAN Robert représenté par MARIA Roger, M. RALLON Daniel représenté par RAPUC Louise

Absents non excusés : Madame SAMPEDRO Nathalie, Messieurs JACOB Patrick, PAPIER Patrick

Nb de membres : 15

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2025-15D : affectation de résultats

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2025-01D à l'assemblée et fait état des observations formulées par la préfecture des Alpes Maritimes et le SGC de Plan du Var.

Il rappelle également la Décision Modificative n°2, délibération 2024-30DB du 8 novembre 2024, qui reprenait les résultats de la dissolution du CCAS, et qui impactait donc les 001 (137.98€ investissement) et 002 (2 888.46 € fonctionnement).

Toutefois suite à une erreur matérielle dans la gestion du logiciel de comptabilité, cette reprise ne s'est pas effectuée correctement, d'où la nécessité de réaffecter les résultats.

Aussi il est proposé ce qui suit :

Budget principal	Restes à réaliser	Investi.	Fonctionnement	Résultat
Dépenses exercice	2 685 808,98	2 028 062,64	849 193,65	
Recettes exercice	2 790 659,17	1 579 676,15	780 690,59	
Report ex antérieurs	0,00	233 759,92	299 437,35	
Résultats de clôture CCAS		137,98	-2 888,46	
Régularisation par CA 1021		9 645,81		
Résultat de clôture	104 850,19	-204 842,78	228 045,83	
Résultat à affecter				228 045,83
Excédent en Investissement		-99 992,59		
Report en fonct.				128 053,24

Le compte financier unique de l'exercice 2024 fait ressortir :

- Un excédent d'exploitation de 228 045.83 €,
- Un déficit d'investissement de 204 842.78 €, et un excédent de 104 850.19 € de RAR de 2024.

AR Prefecture

006-210600425-20250507-2025D15-DE
Reçu le 13/05/2025

Il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ De laisser à l'investissement au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » 204 842.78 €,
- ✓ D'affecter à l'investissement au compte 1068 « affectation en réserve » 99 992.59 €
- ✓ De laisser au fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » 128.053,24 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du 1^{er} Adjoint, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, et étant sorti de la salle,

APPROUVE le Compte financier unique de la commune

AFFECTE les résultats au budget 2025 comme proposé.

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 13/05/2025

Et publication ou notification du 13/05/2025



Le Maire

Roger MARIA